

Manipulation sécuritaire des chiffons graisseux et d'essuyage

Afin de réduire les risques d'incendie, il est important de prendre des précautions particulières avec les chiffons d'essuyage, les déchets, les tissus ou tout autre matériau absorbant qui sont imbibés d'huile, de solvant, de diluant, d'huile de lin ou de peinture.

L'utilisation de contenants pour déchets huileux est un moyen sécuritaire de se débarrasser de ces chiffons imbibés.

Inflammation spontanée

En présence de matériaux imbibés de substances organiques comme les huiles, il peut se produire un échauffement spontané causé par une oxydation. Quand ceci se produit, la température des matériaux continue de s'élever jusqu'à ce que la combustion spontanée survienne et les matériaux prennent feu.

Contrôle de l'inflammation spontanée

Entreposer les chiffons imbibés d'huile dans des contenants métalliques sécuritaires spécialement conçus pour les matériaux sujets à l'autocombustion permet de contrôler les risques d'inflammation spontanée. Ces contenants en métal sont dotés de couvercles à fermeture automatique. Ils doivent être surélevés afin d'éviter que la chaleur de la flamme dans le contenant puisse embraser un plancher en bois ou d'autres matériaux combustibles se trouvant sous le contenant.

En limitant l'apport d'oxygène dans le contenant, le risque d'inflammation spontanée s'en trouve pratiquement éliminé. L'oxydation permet de freiner la réaction en épuisant la réserve d'oxygène dans le contenant, évitant ainsi un incendie.

Entretien

La prévention des incendies passe par un entretien ménager adéquat. Les matériaux combustibles imbibés d'huile sont facilement inflammables par d'autres sources d'inflammation, notamment les étincelles de soudage, les scories d'un chalumeau coupeur ou de rectification ou encore les débris de cigarettes. Les contenants pour déchets huileux placés à des endroits clés permettront de réduire les risques d'incendie. Ces contenants devraient cependant être vidés quotidiennement.

Bidons de sûreté

Les contenants pour déchets huileux doivent porter une étiquette d'un laboratoire d'essai reconnu comme les *Laboratoires des Assureurs du Canada (ULC)* ou la *Mutuelle des Manufacturiers (FM)*. Cette étiquette permet de s'assurer que le produit a été testé et certifié comme étant conforme aux normes élevées de qualité et de sécurité.



La sécurité de votre entreprise en tête

Ensemble dans la prévention

Chez les assurances Federated, nous croyons que la prévention des sinistres est un élément essentiel de votre programme de gestion des risques. Vous pouvez compter sur votre coordonnateur des services de risques et sur notre équipe du service de prévention des sinistres pour vous aider à passer en revue les besoins particuliers à votre entreprise et vous recommander des programmes de prévention des sinistres qui soient avantageux pour vous. Nos efforts communs en vue de diminuer vos risques de pertes sont un investissement dans la rentabilité de votre entreprise!

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre coordonnateur des services de risques et notre Service de prévention des sinistres au 1 800 361-0790 ou visitez notre site web à www.federated.ca.

Les assurances Federated distribuent le présent bulletin de prévention des sinistres à titre de service pour ses titulaires de police et leurs conseillers commerciaux. L'information qui y est donnée est de nature générale et pourrait ne pas s'appliquer à votre province. Au moment d'élaborer des formulaires et des procédures pour votre entreprise, vous devriez demander conseil à des conseillers juridiques ou commerciaux indépendants. Les recommandations données dans le présent bulletin ont pour but de réduire les risques de sinistres, mais ne doivent en aucun cas être interprétées comme des moyens servant à éliminer les risques de sinistres.